

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE**

Délibération n°2023-018

Séance du 6 avril 2023

| Nombre du Conseil municipal | | | |
|--------------------------------|-------------|----------|---------|
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Présents | Votants |
| 23 | 23 | 18 | 22 |

L'an deux mil vingt-trois,
et le 6 avril à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mars 2023.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Jérôme DURAND, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Emmanuel DELETRE pouvoir donné à Rachel BERNARD ; Jérôme WAUTHIER pouvoir donné à Fady ABOUZEID ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Annick GUICHARD ; Mélanie TELLIER, pouvoir donné à Didier BURILLON.

Absent : Fabien LOUIS,

Secrétaire de séance : Elian ESPAGNOL

➤ **Coup de pouce Terrasson**

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

Pratiquer une activité sportive ou culturelle est essentiel pour l'épanouissement d'un enfant. Une activité extrascolaire permet de se socialiser, de faire ses choix, de se maintenir en bonne santé et de s'ouvrir au monde. Mais une activité, même menée par une association avec des coûts d'infrastructure publics et donc réduit, représente un certain budget pour les familles. A l'instar de la région et du département, qui ont mis en place des dispositifs d'aide aux lycéens et collégiens, la commune de La Terrasse souhaite participer, au côté des familles, au financement d'une activité par enfant en âge d'être en école maternelle ou élémentaire.

Privilégiant l'option la plus simple et lisible pour les Terrassons, la commune souhaite créer une aide forfaitaire de 50€ par enfant en âge d'être à l'école maternelle ou élémentaire dont au moins un des parents habite à La Terrasse, pour une inscription à une activité sportive ou culturelle associative.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant l'intérêt public local de soutenir les familles afin que chaque enfant pratique une activité sportive ou culturelle ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De créer le dispositif « Coup de Pouce Terrasson », une aide forfaitaire de 50€ par enfant en âge d'être à l'école maternelle ou élémentaire dont au moins l'un des parents est domicilié à La Terrasse, pour l'inscription annuelle à une activité sportive ou culturelle associative.

De dire que pour bénéficier de cette aide, un dossier constitué d'une attestation d'inscription à une activité sportive ou culturelle annuelle, un justificatif de domicile, une pièce d'identité d'un parent, un RIB et, le cas échéant, un justificatif de lien de parenté (livret de famille) devra être déposé en mairie entre le 30 juin 2023 et le 30 novembre 2023.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Les crédits étant inscrits, pour l'année 2023, pour 12 500 € au compte 65 338.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :